

## Libération de Pierre Claver Mbonimpa : Bujumbura veut sauver la face

APA, 01-10-2014 Burundi : La libération de Pierre Claver Mbonimpa n'est le fruit d'une quelconque pression (officiel) Bujumbura Burundi) La libération de l'activiste de la société civile, M. Pierre Claver Mbonimpa, n'est le résultat de quelque pression exercée sur le gouvernement burundais dans un communiqué publié ce mardi. Par la voix de son porte-parole M. Philippe Nzobonariba, le gouvernement met en garde quiconque interpréterait cette mise en liberté provisoire comme une "consécration de l'impunité au Burundi".

Le gouvernement burundais "salue cette mesure que vient de prendre la justice, pour des raisons de santé de M. Mbonimpa", et encourage une fois de plus la justice "à ne pas hésiter à interpellier et juger toute personne qui se mettrait en état d'infraction contre la loi." "L'expertise médicale de l'état de santé de M. Mbonimpa avait été réalisée par la justice burundaise bien longtemps avant la résolution des parlementaires européens et les autres derniers appels pour sa libération.", a indiqué le communiqué. "Le gouvernement a toujours été sensible aux personnes en situation carcérale et beaucoup de mesures d'assouplissement ont été prises pour alléger leur condition, selon le communiqué du gouvernement." Le tribunal de grande Instance de Bujumbura a libéré provisoirement lundi le militant des droits humains et des détenus, Pierre Claver Mbonimpa emprisonné depuis mai dernier. Cette décision fait suite à une expertise médicale commanditée par le tribunal lequel a attesté que la santé de M. Mbonimpa, hospitalisé depuis trois semaines, est en danger pour cause de plusieurs maladies incurables dont le diabète aigu, l'hypertension artérielle aiguë, la coronaropathie (atteinte des artères coronaires), ainsi que des reins qui ne fonctionnent plus comme il faut et les blessures dans les poumons. La décision du tribunal stipule que Pierre Claver n'est pas autorisé à quitter la mairie de Bujumbura, ne peut pas se rendre aux aéroports sans autorisation du tribunal et qu'il devra se présenter devant la justice chaque fois que la justice le demandera. M. Mbonimpa à qui aucune caution n'a été exigée lors de sa libération provisoire, était accusé d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'état et de faux et usage de faux des informations en rapport avec d'éventuels entraînements paramilitaires de jeunes burundais proche du pouvoir en RD Congo.